

Le Mot du Maire

Bonjour à tous,

Ces derniers temps, j'ai porté mon attention sur un terme qui nous concerne tous : la négligence. Terme défini par « attitude de celui qui manque de soin, d'attention, de vigilance, d'intérêt ».

Ainsi, selon les individus, le degré de négligence est plus ou moins important.

Par exemple, cela se traduit pour certains par la non- inscription de leurs enfants à la cantine (ce qui pose problème en terme de commandes), le manque d'entretien des propriétés (façades et clôtures non entretenues). Pour d'autres, c'est la réalisation de travaux sans demande au préalable d'autorisation en mairie : clôtures, abris de jardin, ouvertures ou modifications diverses...

La négligence c'est également, pour certaines personnes, le stationnement sur les trottoirs, obligeant les piétons, les mamans avec poussettes ou les personnes à mobilité réduite à descendre sur la chaussée au risque d'avoir un accident. Les vitesses excessives pour gagner, ou pas, quelques secondes en font également partie.

Que dire des logements en location à des prix élevés, avec peu de confort ou d'isolation ?

Concernant l'environnement, c'est l'abandon des papiers, de bouteilles ou de sacs plastiques sur la voirie ou dans les espaces verts.

Le bruit des engins à moteur, de la musique, les aboiements de chiens s'ajoutent à tous ces désagréments.

Vous comprendrez aisément qu'avec un peu de bonne volonté de chacun, de logique et de quelques efforts, c'est la vie quotidienne de toutes et tous qui s'en trouvera améliorée.

Nous avançons doucement vers la fin de l'année et c'est le moment de penser aux préparations des fêtes. Pour ma part, Noël est la plus importante car elle est avant tout une fête familiale réunissant grands parents, parents et enfants pour des instants magiques et festifs. Ce sera peut être aussi l'occasion d'avoir une pensée pour les personnes seules, les malades.

D'ores et déjà je vous souhaite de bonnes et joyeuses fêtes.

R. GASTINE

Agenda

21 novembre : Opération sécurité routière à 14 h 30 à l'espace Camborne (salle polyvalente)

25 novembre : Collecte alimentaire (voir dernière page)

26 novembre : Remise des prix des maisons fleuries à 10 h 30 à la salle Camborne

26 et 27 novembre : Championnat départemental d'échecs à la salle Camborne

2 et 3 décembre : Téléthon à l'espace Camborne

4 décembre : Repas des Anciens (voir dernière page)

10 décembre : Arbre de Noël de l'école publique à l'espace Camborne

Travaux/Environnement/Urbanisme

Des travaux ont lieu du n 2 au 48 rue de Vannes depuis le lundi 17 octobre, pour le renforcement du réseau électrique à la demande du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan et réalisés par l'entreprise Cégélec. Nous remercions les commerçants, la Basilique ainsi que les usagers de la route pour leur compréhension concernant les nuisances subies durant ces travaux.

Cantine : rappels

Depuis le début de l'année, nous avons mis en place un système qui doit faciliter la tâche de tout un chacun : personnel de la cantine, de la mairie et personnel de surveillance, afin que vos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions.

Nous servons aujourd'hui 270 repas en moyenne par jour, il faut donc prévoir le nombre exact de repas à préparer. Or, tous les jours, 15 à 20 enfants se présentent sans être inscrits ! Cela perturbe la bonne organisation du service.

Tous les parents ont reçu en fin d'année scolaire 2010/2011 un dossier avec le règlement de la cantine et les fiches d'inscription. Deux mois après la rentrée, trop d'enfants viennent sans être inscrits ou ne déjeunent pas, sans avertissement des services municipaux.

Il est donc urgent de se mettre en conformité avec le nouveau règlement. Sinon, nous serons dans l'obligation de prendre des dispositions plus sévères envers les familles qui ne respectent pas ces règles.

Si vous êtes concernés, venez retirer un dossier en mairie ou sur le site internet : www.sainte-anne-auray.com

Conseil municipal du 7 septembre 2011

Liste des délibérations du Conseil municipal

- Concernant le camping du Motten, cinq possibilités se présentent quant à son devenir : le maintien de la régie directe, l'abandon définitif de l'activité du camping, la vente du terrain, la mise en location par un bail emphytéotique ou le lancement d'une délégation de service public. Le conseil municipal décide à l'unanimité le principe d'une délégation de service public pour la gestion du camping, l'approbation du contenu et des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, tels que définis en annexe, étant entendu que la commune en négociera les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.14111 et suivants du code général des collectivités territoriales, l'engagement de la procédure de délégation du service public, l'attribution de tous pouvoirs au maire pour signer tout document relatif à ce dossier.
- Concernant une décision modificative, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer des virements de crédits suivants, dans le respect des principes d'équilibre budgétaire.
- Concernant la construction d'une aire multi-jeux type Hat trick, à l'unanimité le conseil municipal accepte le projet de construction d'un « Hat trick » pour un montant de 95 765 € TTC et sollicite des subventions notamment auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), du Conseil Général du Morbihan et la ligue de football amateur.
- Sur proposition du comptable du Trésor, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non valeur des dossiers suivants pour un montant de 18,80€.
- Concernant la consultation du service des Domaines en vue d'une cession d'un bien communal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de consulter le service des domaines et d'adopter le principe de cession.
- **Avertissement aux lecteurs** : tout citoyen peut consulter en mairie et sur le site internet (www.sainte-anne-auray.com), l'intégralité des comptes-rendus. En effet, ce qui apparaît dans le bulletin n'est qu'un résumé.

Erdf : information aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques

Qui est responsable de quoi ? Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage si les trois conditions suivantes sont réunies : la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique. L'arbre ne respecte pas les distances prescrites par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001. Cet arbre planté en domaine privé déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (article 25 du décret du 14 mars 1965, chapitre IV). Dans ce cas, l'élagage des végétaux correspondants est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix. En dehors des cas qui réunissent les trois conditions mentionnées ci-contre, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire est directement informé au préalable par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Brochures disponibles en Mairie.



Communiqué de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

mon parcours d'assuré

MON compte sur ameli.fr

Créer son compte sur ameli.fr...

C'est plus rapide, plus simple et plus pratique !

C'est plus rapide: Vous suivez en temps réel vos remboursements ou le paiement de vos indemnités journalières. Vous pouvez également connaître le montant des franchises et des participations forfaitaires qui vous ont été prélevées.

C'est plus simple: Vous téléchargez sur votre ordinateur le récapitulatif mensuel de vos remboursements (il est disponible pendant 6 mois sur votre compte), vos attestations de droits ou d'indemnités journalières.

C'est plus pratique: Vous pouvez échanger directement par e-mail avec votre caisse pour obtenir des informations administratives. Vous pouvez également commander en ligne votre carte européenne d'Assurance Maladie.

Elections

Se présenter en Mairie, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, avant le 31 décembre pour être inscrit sur la liste électorale et pouvoir voter l'année prochaine. L'ensemble des électeurs recevra une nouvelle carte de vote quelques semaines avant les élections.

Minibus



Lundi 12 septembre avait lieu, à la salle Camborne, l'inauguration du nouveau mini-bus 9 places. Grâce à la générosité de 21 entreprises qui ont répondu favorablement à la demande de parrainage, la commune bénéficie ainsi d'un véhicule de neuf places sans engager de frais. L'accueil de loisirs pourra l'utiliser pour ses différents déplacements. Un pot de l'amitié a clôturé cet événement.

Résultat du concours photos : le bois dans tous ses états



Le 1^{er} octobre avait lieu, à la salle Camborne, la remise des prix du concours photos. 123 personnes ont participé à ce concours et ont déposé 332 photos. Le jury avait présélectionné 12 photos et 179 votes ont couronné la photo n 6 de M. Johann Lesper devant la photo n 4 de Mme Marie-Annick Le Gallic et la photo n 11 de Mme Joëlle Charroin. Le coup de cœur du président du jury, Guillaume PLISSON, a été attribué à la photo n 12 de M. Claude Rougerie. Toutes les photos restent exposées rue de Vannes jusqu'à début décembre. Rendez-vous en mai prochain pour la 3^{ème} édition du concours photos.



Nouveau commerçant



Philippe Courayer a démarré son entreprise de plomberie chauffage au début du mois de juin à Sainte Anne d'Auray. Il habite la commune depuis plusieurs années. Fort d'une expérience de vingt ans, il a décidé de créer son entreprise. Neuf, rénovation, plancher chauffant, énergie renouvelable.
Téléphone : 0664792434,
courriel : philippe.courayer@live.fr



Fresque sur transformateur ERDF



La commune a passé une convention avec ERDF et le SDEM (Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan) afin d'améliorer l'esthétique et l'intégration des ouvrages concédés à la distribution publique d'électricité. Durant l'été, Yann, Mathieu, Tanguy, Thibaud, Adam, Maxence, Killian et Pierre, huit jeunes avec l'aide de Dominique Jouan, graphiste, ont réalisé une fresque sur le transformateur de la rue Abbé Allanic. Ils ont mené un travail de recherche en équipe pour définir le thème, tout en tenant compte de l'environnement spécifique de ce poste avec la proximité de la basilique puis sont passés à la réalisation. Les voici devant le poste ERDF lors de l'inauguration.

Multimédia

Les formations d'initiation à l'outil informatique ont repris depuis le 21 octobre dans le bungalow derrière la mairie. Ces séances se déroulent tous les vendredis de 10 h à 11 h 30. Elles sont animées par Jean-Louis Debeux, Paul-Marie Wallez et Yves Maurand. N'hésitez pas à vous inscrire à ces sessions d'initiation à la mairie ou par téléphone au 02.97.57.63.91. Les animateurs vous préciseront les différentes modalités de fonctionnement souhaitées. De nouveaux créneaux horaires pourraient être mis en place suivant les demandes.

La vie de la commune en images

10 septembre : forum des associations



9 octobre : Bric à brac de l'Apel



Opération sécurité routière

Nous vous invitons à participer nombreux à cette intervention le lundi 21 novembre 2011 à 14 h 30 à l'espace Camborne (salle polyvalente). Les thèmes abordés seront les nouvelles dispositions réglementaires, les nouveaux panneaux routiers et le code de la route, les déplacements dans la commune et votre sécurité.

Cette rencontre n'est pas réservée simplement aux seniors, elle est ouverte à tous.

Collecte alimentaire

Les denrées non périssables seront collectées le 25 novembre 2011 dans les lieux habituels : commerces LE LAIN et VIVAL. Dans toutes les écoles de la commune et toute la journée du vendredi 25 novembre au centre commercial Carrefour de Pluneret.

Repas des Anciens

Il aura lieu le dimanche 4 décembre 2011 au restaurant LE LAIN à 12h30. Les personnes âgées nouvelles sur la commune, de plus de 70 ans, sont priées de s'inscrire en mairie. Des colis seront distribués aux personnes n'ayant pu se déplacer ce jour là pour raisons médicales.

La Crèche vivante

La Crèche vivante sera présentée durant les fêtes de Noël pour la 13^{ème} année consécutive. L'édition 2011 s'annonce à nouveau pour le mieux. Nous vous invitons à venir très nombreux passer un moment agréable en famille. Comme l'a écrit un spectateur l'an passé sur le livre d'or : « Merci pour la qualité de cette évocation d'une belle histoire que tout le monde ne partage pas, mais dont tout le monde a entendu parler, quelle que soit sa croyance. »

Pour tous renseignements s'adresser à l'office de tourisme tél. 02 97 24 34 94 ou consulter le site internet : www.lacrechevivante.org.

Etat-civil

Naissances : 1^{er} septembre 2011 : Gaspard BERGER, 8 septembre : Elouan KIEFFER, 16 septembre : Joël BATARIERE, 27 septembre : Mélie LE FLOCH, 1^{er} octobre : Enzo GUEGAN, 5 octobre : Yanis BEUCHEE, 11 octobre : Kyrian LE COQ.

Décès : 30 août 2011 : Hélène BARBIER, 31 août : Jean LE LÛ, 9 septembre : Suzanne LE ROUX veuve VINQUEUR, 13 septembre : Michel BOURGET, 14 septembre : Anne KERFORNE, Anne LE BOULLEC veuve PUREN, 17 septembre : Claudine PAINPENY veuve LE SAUCE, 19 septembre : Jean-Baptiste EVENAS, 22 septembre : Jean ROUSSEL, 6 octobre : Lucienne LE BARH veuve GODEL, 17 octobre : Clotilde LE JONCOUR veuve LE BARH, 28 octobre : Raymond DERIAN.

Numéros Utiles

Mairie: tél: 02.97.57.63.91, fax: 02.97.57.72.33, www.sainte-anne-auray.com, contact@sainte-anne-auray.com

Santé: Cabinet médical: 02.97.57.57.18, Pompiers: 18, Police: 17, Samu: 15, Cabinet infirmier: 02.97.57.65.40, Pharmacie: 02.97.57.63.05, Dentiste: 02.97.57.66.52, Orthophoniste: 02.97.58.37.64, Kinés: 02.97.57.64.83, Ostéopathe: 06.15.58.75.05, Centre anti-poison: 02.99.59.22.22, Vétérinaire: 02.97.31.73.00.

Divers: La Poste: 02.97.57.64.92, Office de tourisme: 02.97.24.34.94, Correspondant de presse: Ouest France: 06.84.07.84.71, Le Télégramme: 06.62.08.54.46

Directeur de la publication: Roland Gastine, Maire de Sainte Anne d'Auray

Membres de la rédaction: Christian Troboa, Valérie Jégousse, Françoise Larvoir, Philippe Robin, Jean-Baptiste Hary, Cédric Le Ret, Philippe Le Ferrand, Jean-Louis Lustrin